



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant

Question écrite n° 3757

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question du remboursement des prestations familiales suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 mars 1997. En effet, sur le fondement de la loi du 25 juillet 1994, le Conseil d'Etat a condamné le Gouvernement - en mars dernier - à réévaluer de 0,5 % les prestations familiales et à rembourser aux familles l'arriéré de ce qui leur est dû depuis 1995. Il a ainsi constaté que le gouvernement de l'époque avait limité la progression des prestations familiales pour 1995 à 1,2 % au lieu de l'aligner sur l'évolution des prix (soit 1,7 %) et qu'il avait l'année suivante procédé au gel pur et simple de ces prestations, tout ceci en méconnaissance des dispositions de la loi du 25 juillet 1994. Or, cinq mois se sont écoulés depuis que la juridiction administrative a rendu son arrêt et de nombreux allocataires, aux revenus déjà modestes, s'inquiètent du retard pris par les services de l'Etat pour effectuer ce remboursement. En conséquence, il lui demande quelles mesures le nouveau Gouvernement compte prendre afin de régulariser cette situation.

Texte de la réponse

Le Conseil d'Etat a condamné l'Etat dans le cadre d'un contentieux relatif à la base mensuelle de calcul des prestations familiales (BMAF), concernant l'année 1995. Selon la loi du 25 juillet 1994, relative à la famille votée durant la précédente législature, la BMAF devait être revalorisée en 1995 conformément à l'évolution des prix à la consommation hors tabac, ce qui représentait une augmentation de 1,7 %. Or, le Gouvernement précédent n'avait revalorisé la BMAF au 1er janvier 1995 que de 1,2 %. Compte tenu de la complexité de ce dossier et de la difficulté technique liée au fait que les caisses d'allocations familiales ne conservent les fichiers d'allocataires que deux ans, la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé aux services compétents de procéder à un examen particulièrement attentif de ce dossier. Le Gouvernement a l'intention de répondre dans les meilleurs délais à l'attente des familles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3757

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3143

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3733